

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**LES INTERVENTIONS PROMETTEUSES POUR LES FEMMES AYANT COMMIS
DES VOLS À L'ÉTALAGE**

**ESSAI PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
CAMILLE ETHIER**

DÉCEMBRE 2022

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Julie Carpentier

Prénom et nom

Directrice de recherche

Comité d'évaluation :

Julie Carpentier

Prénom et nom

Directrice de recherche

Sylvie Hamel

Prénom et nom

Évaluatrice

Sommaire

Le vol à l'étalage serait l'infraction contre les biens la plus courante chez les femmes au Canada. Diverses études se sont intéressées au portrait des auteurs de vol à l'étalage afin d'en dégager des typologies pouvant influencer les besoins en matière de traitement. À ce jour, les services dispensés aux femmes contrevenantes sont restreints et peu adaptés à la réalité féminine. Un nombre limité de services ou de programmes s'applique exclusivement aux femmes qui ont commis des infractions criminelles et très peu concernent spécifiquement les auteures de vols à l'étalage. Le présent essai vise donc à documenter les interventions prometteuses pour cette clientèle. Six articles traitant des interventions prometteuses pour les auteures de délits lucratifs ont été retenus dans la recension des écrits. Les principaux résultats mettent en évidence deux visions : celle associée au monde judiciaire et celle associée au monde médical. La vision judiciaire inclut deux cadres d'intervention distincts, soit la justice alternative et la réintégration sociocommunautaire. Cette dernière met de l'avant l'usage de la thérapie cognitivo-comportementale et l'approche centrée sur les traumatismes. La vision médicale réfère au traitement pharmacologique. Finalement, la discussion est orientée vers le concept de jurisprudence thérapeutique, les différentes approches d'intervention et l'apport de la psychoéducation dans la réintégration sociocommunautaire des femmes ayant commis des délits lucratifs.

Table des matières

Sommaire	iii
Liste des tableaux et des figures.....	v
Remerciements	vi
Introduction	1
Qui sont les auteurs de vol à l'étalage ?.....	1
Typologie féminine du vol à l'étalage	2
Définition du vol à l'étalage.....	3
L'offre de services au féminin	4
Les interventions en matière de vol à l'étalage	4
Les lacunes observées	6
Méthode.....	7
Résultats	10
La justice alternative	15
La réintégration sociocommunautaire.....	16
L'approche cognitivo-comportementale.....	16
L'approche centrée sur les traumatismes	17
La pharmacothérapie.....	17
Discussion	19
La jurisprudence thérapeutique.....	19
Le travail en collaboration	21
Les différentes approches d'intervention.....	21
Une problématique sociale ?.....	23
Apport de la psychoéducation.....	24
Forces et limites de l'essai	24
Retombées et recommandations.....	25
Conclusion.....	26
Références	27
Appendice Tableau résumé des interventions.....	31

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau 1	<i>Concepts et mots-clés</i>	8
Tableau 2	<i>Tableau résumé des articles inclus dans la recension des écrits</i>	11

Figure

Figure 1	<i>Procédure de rétention des articles</i>	9
----------	--	---

Remerciements

La réalisation de cet essai a été possible grâce à la contribution et au soutien de plusieurs personnes. Un merci tout particulier à ma directrice, Julie Carpentier, et celle m'ayant mentoré, Valérie Aubut. Votre accompagnement m'a permis de mener à terme ce travail, mais également mon parcours en psychoéducation. Merci pour toutes les corrections, les conseils et les suggestions, j'en suis très reconnaissante. Votre patience et votre expertise ont permis à ce projet de se réaliser.

Je remercie également mon amie, Fabienne Lavoie, de m'avoir accompagnée dans ce processus. Nos journées de rédaction, nos longues discussions et notre support mutuel m'ont permis de persévérer et d'y trouver des moments de plaisir. Ayant débuté notre baccalauréat ensemble et étant sur le point de terminer notre maîtrise, je peux affirmer que tu es la plus grande découverte de mon cheminement universitaire. Merci pour tout mon amie.

Merci aux divers enseignants et chargés de cours de l'*Université du Québec à Trois-Rivières*. Une mention spéciale à Manon Bouchard pour m'avoir transmis son intérêt et son savoir quant à la clientèle délinquante.

Finalement, merci à ma mère, ma sœur, mon amoureux et mes amis de m'avoir encouragée tout au long de mon parcours. Votre patience et votre amour ont contribué à ce que je conclue ce travail malgré certaines périodes de découragement.

Introduction

La criminalité des femmes a longtemps été ignorée, minimisée ou banalisée, tant par les chercheurs et les décideurs que par la société en général (Chesney-Lind et Pasco, 2013). Pourtant, les femmes seraient responsables d'environ le quart de toutes les infractions criminelles déclarées annuellement à la police au Canada et d'environ 30 % des crimes contre les biens (Statistique Canada, 2019). Cette catégorie d'infractions regroupe les accusations d'incendie criminel, d'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur, le vol d'un montant de 5 000 \$ et plus, le vol d'un montant de moins de 5 000 \$, la possession ou le trafic de biens volés, la fraude, le méfait, le vol d'identité et le vol à l'étalage (Statistique Canada, 2017). Cette dernière infraction (le vol à l'étalage) serait l'infraction contre les biens la plus courante chez les femmes (Statistique Canada, 2019).

Qui sont les auteurs de vol à l'étalage ?

Un nombre limité d'études se sont intéressées aux auteurs de vol à l'étalage. Une des études les plus importantes sur le sujet a été menée aux États-Unis au début des années 2000 (Blanco *et al.*, 2008). Un sondage national épidémiologique mené auprès de 43 093 adultes a permis d'établir un taux de prévalence du vol à l'étalage de 11,3 % à vie. Parmi ceux ayant adopté ce comportement, 41 % étaient de sexe féminin, contre 59 % de sexe masculin. Les répondants célibataires et âgés entre 18 et 29 ans étaient plus susceptibles d'avoir commis au moins un vol à l'étalage, comparativement à ceux en union ou plus âgés. Les blancs non hispaniques et les personnes d'origine amérindienne étaient aussi plus nombreux à rapporter le comportement. Les auteurs de vol à l'étalage provenaient de toutes les classes sociales, mais cette conduite était plus fréquemment rapportée par les répondants ayant un niveau d'instruction et un revenu plus élevé. Le vol à l'étalage était fortement associé à d'autres types de conduites antisociales adoptées par le participant (p. ex. vol, méfait, fraude) et sa famille. Finalement, les auteurs de vol à l'étalage étaient significativement plus susceptibles de présenter des troubles de santé mentale en comorbidité (p. ex. troubles liés à l'abus de substances et au jeu pathologique, troubles de la personnalité antisociale), des problèmes psychosociaux (faibles scores aux échelles de fonctionnement social, émotionnel et mental) et

d'avoir fait l'utilisation de services psychiatriques. Malheureusement, les analyses n'ont pas été effectuées séparément en fonction du genre et il est possible que le portrait des femmes auteures de vol à l'étalage soit différent de celui des hommes. Le portrait pourrait aussi être différent au sein d'une population d'auteures de vol à l'étalage judiciairisées. À ce titre, l'analyse des données sociodémographiques d'un échantillon de 189 femmes québécoises auteures de vol à l'étalage ayant participé à un programme spécialisé offert par la Société Elisabeth Fry (Meunier *et al.*, 2013) apporte un nouvel éclairage.

Dans le cadre de l'évaluation du programme Entraide Vol à l'Étalage (E.V.E.), Meunier et ses collègues (2013) ont observé une plus grande proportion de femmes âgées entre 19 et 21 ans dans leur échantillon, avec une moyenne d'âge de 38 ans. Un peu plus de la moitié de l'échantillon était caucasien (53,4%) alors que 14,3% des femmes étaient d'origine africaine ou antillaise. La langue parlée était principalement le français et certaines rencontraient des difficultés linguistiques. Seulement 11,1% d'entre elles étaient détentrices d'un diplôme universitaire, alors que 35,4% n'avaient pas complété leurs études secondaires. Plus de la moitié de l'échantillon était célibataire, le quart était en union et 19,6% étaient séparées ou divorcées. En moyenne, les participantes avaient 1,3 enfant. Au niveau socioéconomique, un peu plus de la moitié bénéficiait des prestations étatiques (52,9%), les autres étaient employées (32,3%) ou dépendantes financièrement de leur entourage (11,6%) (Meunier *et al.*, 2013). On constate des divergences avec les données du sondage national épidémiologique (Blanco *et al.*, 2008), alors que les femmes ont un niveau socioéconomique plus faible et sont principalement caucasiennes. L'âge et l'état matrimonial apparaissent similaires dans les deux études.

Typologie féminine du vol à l'étalage

La Société Elisabeth Fry du Québec (2005) a défini une typologie issue des profils cliniques observés chez les auteures de vol à l'étalage judiciairisées qui ont participé au programme E.V.E. Six profils ont été établis. D'abord, le profil *atypique* se caractérise par un geste ponctuel en contradiction avec les valeurs de la femme. L'objet du vol répond à un besoin de substitution pour donner suite à une perte (p. ex. deuil ou maladie) et sa valeur est affective plutôt que monétaire. Le

second profil, soit celui *de survie*, est considéré comme un geste de subsistance et une solution économique. La femme vole des articles de première nécessité (alimentaire ou vestimentaires) en raison de sa position de précarité. Le profil *toxicomanie* est relié aux habitudes de dépendance aux substances ou au jeu de la femme. Le geste vise à se procurer la substance à laquelle elle est dépendante (alcool, drogue ou médicament), est commis alors qu'elle est sous l'influence de la substance ou vise à obtenir de l'argent pour maintenir sa consommation. Le quatrième profil est *lié aux problèmes affectifs ou émotionnels* et réfère au désir d'apaiser une souffrance et vient réguler les affects négatifs. Lors du passage à l'acte, la femme éprouve du plaisir ou ressent une poussée d'adrénaline. Le profil *délinquance* est caractérisé par un vol délibéré et organisé qui s'inscrit dans son mode de vie. Le délit repose sur des valeurs plus délinquantes et un entourage souvent criminalisé. Finalement, le dernier profil réfère à la *cleptomanie*. Tel que défini par les critères de *American Psychiatric Association (APA)*, il s'agit de compulsions sur lesquelles la femme a peu de contrôle. Lors des passages à l'acte, l'état de conscience peut se trouver affecté, si bien que certaines oublient les événements (Société Elizabeth Fry du Québec, 2005). Bien que ces profils n'aient pas fait l'objet d'une validation empirique auprès d'un échantillon indépendant, ils permettent de constater qu'il existe des visions différentes pour classifier le vol à l'étalage qui impliquent différents enjeux (p. ex. conditions sociales, médicales et judiciaires).

Définition du vol à l'étalage

Le vol à l'étalage peut se définir selon deux visions : la criminologie et la médecine (Blum *et al.*, 2018). L'article 322 du Code criminel précise que cette infraction résulte en la prise d'un objet sans usage de la force dans un commerce (Ministère de la Justice, 2021). La personne contrevenante y est entrée légalement et il n'y a pas de lien d'emploi entre le voleur et la victime (Cormier et Simard, 2021). D'un point de vue médical, le vol à l'étalage résulte d'un trouble disruptif, du contrôle des impulsions et des conduites : la cleptomanie (APA, 2016). Ce trouble se caractérise par l'impossibilité de résister à l'impulsion de dérober l'objet n'étant ni pour usage personnel ni pour sa valeur commerciale. Avant le passage à l'acte, un état de tension est noté pour laisser place à de la gratification ou du soulagement par la suite. Le diagnostic de cleptomanie requiert que le vol ne résulte pas d'une autre condition psychiatrique (APA, 2016). La

compréhension des divers profils d'individus ayant commis des vols à l'étalage est essentielle à l'orientation du traitement. Les interventions doivent cibler les besoins et motivations de chacun (Nadeau *et al.*, 2019) et être adaptées en fonction du genre (Service correctionnel du Canada, 2017a).

L'offre de services au féminin

L'offre de services en regard à la criminalité féminine est limitée. Sachant que les femmes contrevenantes présentent un portrait différent de leurs homologues masculins et des besoins différents, une recension des écrits menée par le Service correctionnel du Canada (2017b) a examiné les facteurs criminogènes associés à la délinquance en fonction du genre, tels que l'abus de substances et les facteurs personnels et émotionnels (p. ex., l'agressivité et la mauvaise gestion du stress). D'autres facteurs seraient associés à la criminalité, mais sans égard au genre, tels que les antécédents criminels, le soutien social de la criminalité, les attitudes procriminelles, l'emploi et les relations familiales et conjugales (Service correctionnel du Canada, 2017b). Ainsi, les besoins en matière de services diffèrent et impliquent des interventions correctionnelles différenciées. Les pratiques doivent donc être spécifiques au genre et holistiques (Service correctionnel du Canada, 2017a). Le passé de victimisation, les traumatismes, la consommation, les responsabilités parentales, la santé et les relations sociales doivent ainsi être pris en compte dans le traitement des femmes judiciairisées (Service correctionnel du Canada, 2017a). Ces thématiques sont couvertes dans certaines interventions existantes en matière de vol à l'étalage.

Les interventions en matière de vol à l'étalage

Une revue de la littérature effectuée dans les années 1990 par Krasnovky et Lane (1998) indique que l'offre de service en matière de vol à l'étalage peut être classée en trois catégories : i) orienté vers la punition et la restitution, ii) orientée vers la réhabilitation psychosociale ou iii) orientée vers un traitement spécifique. Les deux premières catégories réfèrent aux méthodes de réhabilitation du système judiciaire. Certaines interventions combinent aussi deux approches. Par exemple, des femmes sous probation doivent effectuer des travaux communautaires, participer à

des programmes de réconciliation avec les victimes, compléter une formation professionnelle et s'impliquer dans une psychothérapie (Krasnovky et Lane, 1998). Un programme spécifique peut également être offert, soit *Shoplifters Anonymous*. Les modalités de groupe et individuelles sont utilisées pour sensibiliser les personnes contrevenantes aux coûts résultant du crime, identifier les motivations sous-jacentes et accompagner l'individu dans la définition d'un plan pour cesser l'agir délictuel (Krasnovky et Lane, 1998). Des interventions ont aussi été développées en six sessions de groupe lors desquelles les participants devaient se rendre sur le lieu du délit pour identifier leurs déclencheurs, leurs pensées et les conséquences en découlant (Krasnovky et Lane, 1998). Un programme destiné spécifiquement aux femmes les amène à aborder en profondeur le passage à l'acte afin d'explorer des alternatives comportementales licites. D'autres objectifs de traitement ont été notés dans le cadre de la recension, soit l'éducation sur le système de justice, l'amélioration de la capacité de résolution de problèmes et l'augmentation des connaissances concernant les ressources communautaires (Krasnovky et Lane, 1998). De son côté, Kimpfer (1992) recense deux programmes de déjudiciarisation pour les auteurs de vol à l'étalage. Au sein d'une modalité de groupe sont notamment abordées les habiletés de communication, la parentalité, la modification du comportement et l'affirmation de soi. Le second programme explore les facteurs de stress ayant précipité le vol lors de six ateliers psychoéducatifs. Caputo (1998) propose un programme de 16 heures incluant des exercices de groupe et individuels abordant un survol des coûts du vol à l'étalage, les conséquences des actes criminels (sur le plan pénal, sur la personne contrevenante et sur les autres) et l'amélioration personnelle. Cette troisième dimension réfère à la responsabilisation, au fait de réaliser les choix s'offrant aux participants, à l'identification des options et des obstacles à l'amélioration personnelle et à l'établissement d'un plan d'action personnalisé (Caputo, 1998). La complétion du programme jouerait un rôle dans le succès de la mesure probatoire lorsque les participants sont comparés à un groupe contrôle n'ayant pas pris part au programme. Les mesures de réarrestation n'étant pas disponibles pour l'article, les auteurs se sont appuyés sur d'autres facteurs (p. ex. l'éducation, l'employabilité et l'usage de substances) (Caputo, 2004). Il s'agirait donc d'une pratique prometteuse.

Il convient de s'intéresser aux pratiques prometteuses puisque le système correctionnel est basé sur ce cadre de référence. En effet, les autorités correctionnelles s'appuient sur ces données par considérations sociales, soit protéger le public, et éthiques afin d'effectuer une prévention efficace de la récidive (Bembouriche *et al.*, 2015). Cela s'avère pertinent sachant qu'une enquête sur la récidive de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec a déterminé le taux (général) de nouvelle condamnation des femmes dans les deux ans suivant leur libération à 59% (Lalande *et al.*, 2015). Quant au taux de réincarcération dans un établissement fédéral, il serait de 36 % sur une période de cinq ans pour les femmes en matière d'infractions contre les biens (Stewart *et al.*, 2019). Des interventions adaptées permettraient de réduire le taux de récidive. Nadeau et ses collaborateurs (2019) suggèrent de poursuivre les recherches sur les différents profils et étudier les interventions réduisant au mieux les comportements de vol à l'étalage. En fonction des caractéristiques de chaque profil, des interventions ciblant les pertes et les traumatismes, la gestion des affects et le traitement de la toxicomanie ou autre dépendance sont proposées (Nadeau *et al.*, 2019).

Les lacunes observées

Le vol à l'étalage est un crime pour lequel un nombre considérable de femmes sont condamnées. Les services dispensés sont restreints et peuvent adopter une approche punitive ou une approche médicale. Une adaptation des approches a été faite au cours des dernières années quant aux besoins différenciés des femmes contrevenantes dans les services correctionnels, mais très peu en ce qui concerne les services dans la collectivité. D'autre part, peu de programmes d'intervention sont dédiés exclusivement aux femmes commentant des vols à l'étalage. Les programmes d'intérêt et précédemment décrits datent et leur validité n'a pas nécessairement été démontrée. Il convient alors de s'intéresser à l'offre de service de cette clientèle. De fait, cet essai de type recension des écrits vise à documenter les interventions prometteuses pour les femmes ayant commis des vols à l'étalage.

Méthode

Une revue de littérature a été effectuée pour répondre à l'objectif. Cette méthode s'avère pertinente pour couvrir la littérature récente sur le sujet de façon exhaustive. Le processus d'identification du matériel à inclure est fait de façon rigoureuse et les articles font l'objet de révision par les pairs (Grant et Booth, 2009). L'avantage de la méthode est d'identifier ce qui a été fait dans les travaux antérieurs permettant de consolider les acquis et de cibler les lacunes au sujet des interventions en matière de délits lucratifs (Grant et Booth, 2009).

Des critères d'inclusion et d'exclusion ont été établis pour orienter la recherche. Ces critères s'appliquent à diverses dimensions : la population étudiée, la région, l'année de publication, la langue, les notions abordées et le devis. Ainsi, pour être inclus dans cette revue, les articles devaient s'intéresser aux personnes adultes, principalement les femmes et les travaux devaient avoir été menés en Occident (Amérique du Nord excluant le Mexique, Union européenne, Australie et Nouvelle-Zélande) afin de permettre l'application des résultats au Canada. La date de parution devait se situer au 21^e siècle. Les documents devaient être rédigés en anglais ou en français et porter sur le thème des interventions ou programmes destinés aux personnes ayant commis des délits lucratifs, tels que le vol à l'étalage. Des données spécifiques concernant les femmes devaient être présentées. Les devis empiriques uniquement étaient inclus. Il convient de préciser qu'une première recherche, incluant uniquement le concept de vol, avait initialement été lancée. Les résultats n'étant pas concluants, il fut convenu d'élargir le concept pour s'intéresser à la criminalité lucrative.

La recherche documentaire a été réalisée en juillet 2021, sur les bases de données susceptibles de contenir des articles pertinents via « EBSCO ». Plus précisément, il s'agit de « Academic Search Complete, Legal Source, ERIC, Psychology and behavioral sciences collection, PsychINFO, SocIndex ». Par le biais des thésaurus, des mots-clés ont été identifiés pour chacun des concepts : (1) Délits lucratifs ; (2) Femme ; (3) Intervention et (4) Pratiques prometteuses (voir Tableau 1). Afin de cibler les articles en lien avec la question de recherche, ces concepts ont été jumelés au moyen de l'opérateur booléen « AND ». Parmi les résultats, les doublons ont été retirés et la pertinence des articles a été jugée selon nos critères d'inclusion et

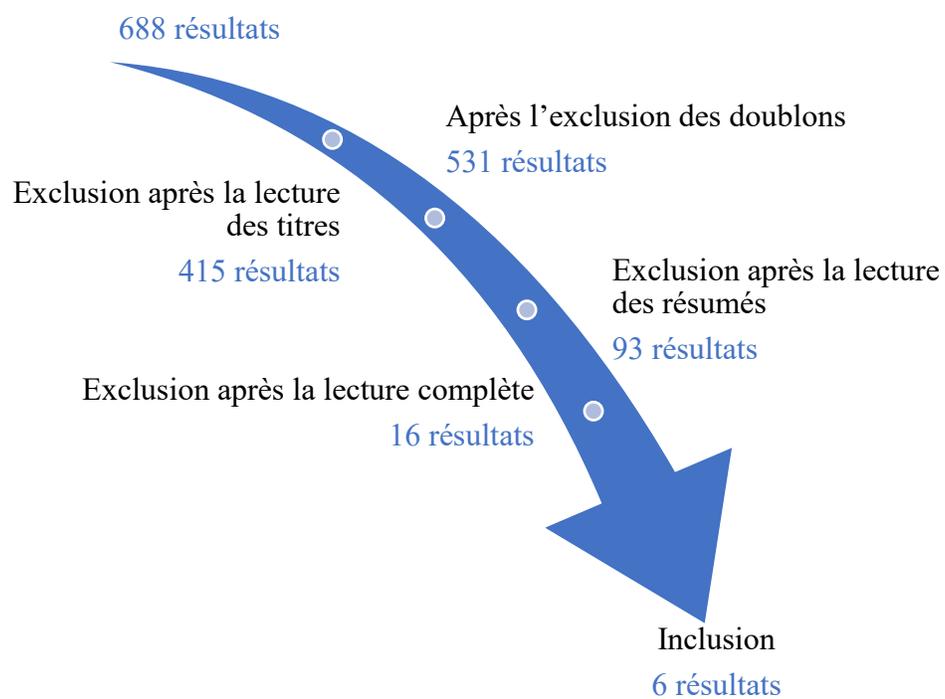
d'exclusion, et ce, après la lecture des titres et des résumés. Ces concepts ont aussi été recherchés dans la base Érudit. Un article supplémentaire correspondant aux critères d'inclusion a été recensé.

Tableau 1

Concepts et mots-clés

Concepts	Mots-clés
Délits lucratifs	(shoplifting OR theft OR robbery OR stealing OR felony OR fraud) OR ((lucrative OR economic OR commercial OR property) N1 (crime))
Femme	(“wom?n” OR “human females” OR “female offender*”)
Intervention	(“intervention*” OR “treatment*” OR “program*” OR “therap*” OR “service*” OR “counsel*”)
Pratiques prometteuses	((best OR good OR innovative OR emerg*) N3 (practice* OR approach OR intervention OR treatment)) OR guide* OR “evidence-based practice*” OR “evidence-based treatment*” OR “empirically validated” OR “empirically supported”)

Comme illustré par la Figure 1, la stratégie de recherche documentaire a permis d'identifier 688 références (531 sans les doublons). Suite à la lecture des titres, 116 articles ont été retenus. Après avoir lu les résumés de ces écrits, 22 articles ont été conservés. La lecture complète de ces articles a mené à l'exclusion de 16 d'entre eux, pour un total de six documents conservés à des fins d'analyse. La stratégie d'analyse a constitué en une analyse thématique, soit de catégoriser et hiérarchiser l'information (Saldaña, 2014).

Figure 2*Procédure de rétention des articles*

Résultats

Cinq articles en anglais et un article en français traitant des pratiques prometteuses d'intervention auprès des auteurs de délits lucratifs ont été recensés. Cinq études empiriques ont été menées aux États-Unis (Grant *et al.*, 2009 ; Kubiak *et al.*, 2015 ; Brown *et al.*, 2015 ; Orwat *et al.*, 2019 ; Visher et O'Connell, 2010) et une a été menée au Québec (Meunier *et al.*, 2013). Seul l'article de Meunier et ses collaboratrices (2013) portait uniquement sur les femmes. Dans les autres articles, des données permettant d'apprécier les effets sur les femmes étaient rapportées. Les articles utilisaient tous un devis quantitatif. Les échantillons varient entre 25 individus pour un devis randomisé contrôlé (Grant *et al.*, 2009) et près de 1 500 participants pour un article présentant les résultats d'une évaluation de programme (Orwat *et al.*, 2019). Les participants aux études sont des adultes de 18 ans et plus et entre 16% et 100% des échantillons sont constitués de femmes. Le Tableau 2 présente les études ciblées pour cet essai. Le type de devis, l'échantillon total et féminin, les objectifs de l'étude et les principaux résultats sont décrits. Les interventions décrites dans les articles sont présentées à l'Appendice. Le type d'intervention, la clientèle ciblée, les théories sous-jacentes et les objectifs y sont inscrits. Une attention particulière à la modalité et au contenu a été portée. Finalement, comme les contenus des deux tableaux sont étroitement reliés, une présentation générale et intégrée des résultats est proposée.

Tableau 2

Tableau résumé des articles inclus dans la recension des écrits

Référence	Devis	Échantillon	Objectifs	Résultats
Grant, J. E., Kim, S. W. et Odlaug, B. L. (2009). A double-blind, placebo-controlled study of the opiate antagonist, naltrexone, in the treatment of kleptomania. <i>Biological psychiatry</i> , 65(7), 600-606.	Quantitatif, essai randomisé contrôlé	25 individus ayant un diagnostic de cleptomanie selon le DSM-IV (18 femmes ; 72%).	Vérifier l'efficacité et la tolérabilité du naltrexone, un antagoniste aux opioïdes, pour les adultes présentant des envies urgentes de voler (cleptomanie).	<ul style="list-style-type: none"> • Significativement de meilleurs résultats observés pour les participants assignés à la naltrexone sur la variable d'efficacité primaire (les envies et les comportements de vol). Ces sujets montrent aussi une meilleure réponse en termes de fonctionnement psychosocial. • La rémission des symptômes de cleptomanie est observée chez huit sujets assignés au naltrexone (66,7%) et un du groupe contrôle (7,7%). • Les hommes et les femmes répondent aussi bien au traitement, sans différence significative.
Kubiak, S., Roddy, J., Comartin, E. et Tillander, E. (2015). Cost analysis of long-term outcomes of an urban mental health court. <i>Evaluation and program planning</i> , 52, 96-106.	Quantitatif, devis quasi expérimental avec groupe de comparaison	105 participants au traitement (33 femmes ; 31%) 45 individus dans le groupe de comparaison (7 femmes ; 16%)	Vérifier les effets à long terme des <i>Mental Health Courts (MHC)</i> en termes de rentabilité en comparant les individus ayant été déchargés avec succès (n=45) de ceux déchargés sans succès (n=65) et du groupe n'ayant pas pris part au programme. Analyse des coûts de transaction incluant les traitements en santé mentale, en dépendance, le	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts finaux dans l'année suivant l'implication dans le tribunal en santé mentale sont significativement plus élevés pour le groupe n'ayant pas réussi (32 258\$) et le groupe de comparaison (39 870\$), par rapport au groupe à succès (16 964\$). Le montant plus élevé pour le groupe de comparaison est associé à un plus haut taux d'arrestation. • Le total des économies entre le groupe ayant réussi le programme vis-à-vis le groupe de comparaison équivaut à 916 240\$ (moyenne de 22 906\$), contre 494 708\$ (moyenne de 7612\$).

Référence	Devis	Échantillon	Objectifs	Résultats
			processus de justice pénale, l'incarcération et les coûts de victimisation.	<ul style="list-style-type: none"> Les totaux combinés des coûts économisés pour les participants douze mois après l'implication dans le MHC sont de 1 411 020\$.
Brown, S. H., Gilman, S. G., Goodman, E. G., Adler-Tapia, R. et Freng, S. (2015). Integrated trauma treatment in drug court: Combining EMDR therapy and seeking safety. <i>Journal of EMDR Practice and Research</i> , 9(3), 123-136.	Quantitatif, devis quasi expérimental avec groupe de comparaison	220 participants arrêtés pour des crimes non violents liés à la drogue et référés au <i>Thurston County Drug Court Program</i> (TCDCP). (88 femmes ; 40%).	Mesurer les améliorations aux résultats du <i>Program As Usual</i> (PAU) en ajoutant un volet spécifique de traitement des traumatismes, <i>Integrated Trauma Treatment Program</i> (ITTP) et ultimement une thérapie de désensibilisation par le mouvement de l'œil (EMDR).	<ul style="list-style-type: none"> Sur les 220 participants au TCDCP, 128 ont obtenu leur diplôme (42 du PAU et 86 de l'ITTP), 92 individus ont été renvoyés au tribunal pour des violations. Pour les participants avec des antécédents de traumatismes, 112 participants ont complété les préalables et se sont vu offrir la thérapie EMDR. Soixante-cinq ont accepté. Leur taux de graduation est de 91% (57% pour ceux ayant refusé). Les taux de récurrence varient parmi les diplômés : 10% pour ceux du PAU, 12% pour ceux ayant eu le traitement des traumatismes et 33% pour ceux l'ayant refusé. La prestation de la thérapie traumatique permet d'améliorer les taux de diplomation, sans différence notable entre le PAU (60%) et les diplômés combinés de l'ITTP (57%) (avec et sans thérapie EMDR). Des taux de récurrence plus élevés sont observés chez ceux ayant refusé la thérapie EMDR.
Orwat, J., Stemen, D., George, C., Cossyleon, J. et Key, W. (2019). The	Quantitatif, devis quasi	695 personnes admises au PPD	Examiner les résultats du Programme de poursuite	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats montrent peu de variation entre le groupe de traitement et le groupe

Référence	Devis	Échantillon	Objectifs	Résultats
impact of the Cook County state's attorney's office deferred prosecution program. <i>Journal of Offender Rehabilitation</i> , 58(2), 133-153.	expérimental avec groupe de comparaison	(269 femmes) et 991 personnes éligibles au PPD mais déclarées coupables selon le processus d'arbitrage traditionnel (groupe de comparaison) (331 femmes).	différée (PPD) du bureau du procureur de l'État du comté de Cook en comparant les taux de récidive des participants avec un groupe témoin de prévenus reconnus coupables par la voie traditionnelle après dix-huit mois.	<p>de comparaison quant au taux de récidive. Environ trente pourcent (31,4%) des participants au PPD ont été de nouveau arrêtés dans les 18 mois suivant leur admission contre 33,5% des prévenus du groupe de comparaison.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des différences de genre significatives sont observées en termes de taux de récidive, d'âge et de type d'infraction. • Pour les femmes, les participantes au programme ont connu un taux de récidive de 22% comparativement à 28% chez celles du groupe de comparaison. Celles recevant l'intervention étaient plus susceptibles de ne pas être caucasiennes, plus âgées et accusées de vol à l'étalage, de vol ou de contrefaçon. • La participation au PPD a eu un effet significatif pour les femmes accusées de vol (la probabilité d'une nouvelle arrestation est réduite de 76%). • Le PPD réduit considérablement les futures conséquences collatérales d'une condamnation pénale.
Visher, C. A. et O'Connell, D. (2010). Workforce development program: A pilot study of its impact in the US probation office, District of Delaware. <i>Fed. Probation</i> , 74 (3), 16-21.	Quantitatif, devis quasi expérimental avec groupe de comparaison	146 participants. 76 participants au programme de développement	Suivre les progrès de probationnaires fédéraux sous la juridiction du bureau du Delaware après un an d'implication dans le Programme de	<ul style="list-style-type: none"> • La récidive est mesurée par le fait que le probationnaire est de nouveau arrêté ou révoqué dans la première année de sa participation au programme d'employabilité.

Référence	Devis	Échantillon	Objectifs	Résultats
		de la main-d'œuvre (16% étant des femmes).	développement de la main-d'œuvre et évaluer les effets du programme sur l'emploi et la récidive. Décrire le programme de développement de la main-d'œuvre et comparer ses participants à deux districts sans programme d'employabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • La réarrestation est un enjeu mineur : un probationnaire sur neuf (11,3%) a été de nouveau arrêté, puis trois participants ont vu leur probation révoquée. • La comparaison du taux de récidive suggère que la participation au programme est modestement liée à la réduction de la récidive. C'est 15% des participants au programme qui récidivent versus 26% des probationnaires de comparaison. Le motif le plus courant est lié à la drogue (36%).
Meunier, É., Wemmers, J. A. et Jimenez, E. (2013). Évaluation d'un programme alternatif pour contrevenantes. <i>Criminologie</i> , 46(1), 269-287.	Quantitatif, devis quasi expérimental avec groupes de comparaison	Respectivement 49 femmes pour chacune des versions du programme. 47 et 44 femmes pour les groupes de contrôle (femmes en étant à leur première infraction et celles ayant au moins quatre antécédents de délits économiques).	Vérifier l'efficacité du programme en termes de réduction de la récidive chez les participantes dans l'année suivante.	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats ne montrent aucune différence significative entre le groupe expérimental et le groupe témoin chez les femmes pour qui le délit de référence constituait une première infraction (2% de récidive versus 8,5%). • Les participantes profitent cependant de la déjudiciarisation et ainsi, de meilleures perspectives d'emploi et moins de stigmatisation. • Pour les récidivistes étant assujetties au programme long, le taux de récidive après un an était significativement plus faible que pour le groupe témoin (30,6% contre 54,5%). Il semble y avoir une réduction de la récidive en matière de délits à caractère économique.

Deux visions ressortent des articles retenus : celle associée au monde judiciaire et celle associée au monde médical. La vision judiciaire inclut deux cadres de traitement distincts, soit la justice alternative et la réintégration sociocommunautaire. La vision médicale réfère à la pharmacothérapie.

La justice alternative

En ce qui a trait à la justice alternative, des interventions de diversion du processus judiciaire ou l'engagement dans des tribunaux spécialisés sont promus dans une optique de jurisprudence thérapeutique (Orwat *et al.*, 2019 ; Meunier *et al.*, 2013 ; Kubiak *et al.*, 2015). Ce principe reconnaît que les enjeux de santé sont sous-jacents à la criminalité, donc que le traitement devrait cibler cette problématique telle que la santé mentale et la toxicomanie. Par le biais d'un Programme de poursuite différée d'une durée de douze mois, il est demandé aux participants de satisfaire des exigences occupationnelles, de traitement de la toxicomanie et de surveillance afin de minimiser le niveau de ressources leur étant allouées dans le système de justice pénale, réduire leur taux de récidive, éviter une condamnation et ses conséquences collatérales (Orwat *et al.*, 2019). Le Programme Entraide Vol à l'Étalage (E.V.E.) est une mesure spécifique pour les femmes accusées de délit économique et se veut une solution de rechange à l'incarcération pour les récidivistes et à la judiciarisation dans le cas d'une première offense. Les ateliers ciblent les causes de la criminalité en tenant compte des composantes psychologiques des participantes (Meunier *et al.*, 2013). Dans la même logique, l'usage des tribunaux spécialisés permet de réduire l'incarcération et augmenter la continuité de traitement (Kubiak *et al.*, 2015). L'article de Kubiak, et ses collaborateurs (2015) propose qu'une logique de traitement continu est favorable, contrairement à un engagement intermittent des personnes dans les services en santé mentale. Il est avancé qu'une plus grande offre de services de faible intensité est moins coûteuse, car cela empêche l'individu de recourir aux services de haute intensité (Kubiak *et al.*, 2015).

La réintégration sociocommunautaire

Parmi les articles abordant la réintégration sociocommunautaire des personnes contrevenantes, deux approches d'intervention sont mises de l'avant, soit la thérapie cognitivo-comportementale (Brown *et al.*, 2015 ; Visher et O'Connell, 2010) et l'approche centrée sur les traumatismes (Brown *et al.*, 2015).

L'approche cognitivo-comportementale

Les interventions issues de l'approche cognitivo-comportementale ciblent les aspects cognitifs et comportementaux des participants afin de les modifier et réduire l'occurrence de comportements problématiques (Brown *et al.*, 2015 ; Visher et O'Connell, 2010 ; Meunier *et al.*, 2013). Les interventions recensées incluent l'éducation à la toxicomanie, la prévention de la rechute, la stabilisation et l'intégration de l'état mental, la gestion interpersonnelle et une attention aux processus thérapeutiques (Brown *et al.*, 2015). Dans le *Program as Usual*, la modalité de groupe est utilisée en plus de rencontres de soutien au rétablissement et de la prévention de la rechute en individuel (Brown *et al.*, 2015). Le groupe de *Seeking Safety* est une thérapie manualisée intégrant les traumatismes et l'abus de substance via 25 thématiques. Similairement, un traitement obligatoire relativement à la consommation ou la santé mentale est inclus pour les participants recevant la formation professionnelle dans le Programme de développement de la main-d'œuvre du Delaware (Visher et O'Connell, 2010). Le programme cible les facteurs criminogènes, principalement l'employabilité, afin de favoriser la réhabilitation et la réinsertion sociale des personnes judiciairisées. Il s'agit d'augmenter la préparation à l'emploi, développer des compétences professionnelles et aider à l'employabilité afin de réduire le risque de récidive. Le Programme de développement de la main-d'œuvre du Delaware (Visher et O'Connell, 2010) et le Programme E.V.E. (Meunier *et al.*, 2013) intègrent également une composante cognitivo-comportementale afin de travailler la pensée criminelle des participants, soit la modification des cognitions soutenant le crime. Dans l'article de Visher et O'Connell (2010) la modalité de groupe est utilisée pour une durée de 22 semaines, alors que pour Meunier et ses collaboratrices (2013), le programme contient trois ou dix séances. Les participantes sont amenées à reconnaître leurs

moments de vulnérabilité et développer des moyens de contrôle efficaces et personnalisés. Une prise en charge globale cible un ensemble de dimensions socioprofessionnelles, sanitaires et psychologiques.

L'approche centrée sur les traumas

Il appert que certains facteurs peuvent entraver l'engagement dans les tribunaux spécialisés et faire obstacle aux traitements cognitivo-comportementaux. Les comorbidités non traitées contribueraient à l'échec des traitements et au haut taux d'attrition (Brown *et al.*, 2015). Brown et ses collaborateurs (2015) soutiennent que de traiter la santé mentale et la toxicomanie de manière intégrée et adaptée aux besoins des participants est une bonne pratique au sein des tribunaux en toxicomanie. Selon ces auteurs, traiter les traumas peut conduire à une meilleure rétention au programme, une augmentation du taux de succès et une réduction plus considérable de la récurrence (Brown *et al.*, 2015). Leur étude ajoute un volet spécifique au traitement des traumatismes, puis une thérapie de désensibilisation par le mouvement de l'œil (EMDR) au programme usuel. Il s'agit d'une approche thérapeutique globale intégrant des éléments psychodynamiques, cognitivo-comportementaux, expérientiels, interpersonnels et axés sur le corps, par le biais d'un protocole de huit phases en trois volets. Ceux-ci traitent les expériences du passé ayant contribué à la symptomatologie, les déclencheurs actuels qui activent les émotions négatives, les croyances et les sensations corporelles (symptômes) et la pratique d'états et de comportements adaptatifs souhaités (Brown *et al.*, 2015).

La pharmacothérapie

Dans une perspective médicale, la pharmacothérapie s'avère une pratique judicieuse pour diminuer le risque de récurrence de certaines personnes contrevenantes. Grant, Kim et Odlaug (2009) se sont intéressés au lien entre la cleptomanie et l'efficacité des antagonistes aux opiacés dans le traitement des dépendances aux substances. L'objectif de leur recherche était d'étudier l'usage de la naltrexone dans le traitement de la cleptomanie. Il était estimé qu'en modulant les processus neurologiques associés au plaisir, la molécule pouvait réduire les envies de s'engager dans le

comportement addictif et occasionner des périodes d'abstinence plus longue (Grant *et al.*, 2009). En ce sens, les participants se sont vu offrir de la naltrexone ou un placebo en augmentant progressivement la dose aux deux semaines pour un traitement durant huit semaines. Les résultats après huit semaines ont montré une meilleure réponse sur le plan du fonctionnement psychosocial et la rémission des symptômes de cleptomanie pour 66,7% de l'échantillon bénéficiant du traitement, en comparaison avec le groupe contrôle (7,7%). Aucune différence significative entre les hommes et les femmes n'a été notée concernant la réponse à ce type de traitement.

Discussion

Le présent essai a permis de documenter les interventions prometteuses récentes et réalisées en Occident pour les femmes ayant commis des délits lucratifs. Il en ressort des programmes de justice alternative (Orwat *et al.*, 2019 ; Meunier *et al.*, 2013 ; Kubiak *et al.*, 2015), de réintégration sociocommunautaire (Brown *et al.*, 2015 ; Visher et O'Connell, 2010) et un traitement pharmacologique (Grant *et al.*, 2009) visant à réduire la criminalité lucrative. Un seul article recensé et retenu était exclusivement orienté sur les interventions dédiées aux femmes ayant commis des vols à l'étalage (Meunier *et al.*, 2013). Cependant, les recherches correctionnelles ont démontré les différences caractérisant les femmes ayant commis des délits à caractère acquisitif de leurs homologues masculins (Service correctionnel du Canada, 2017b). De fait, les femmes auraient certains besoins spécifiques et nécessiteraient des interventions différenciées (Service correctionnel du Canada, 2017a).

Les principaux résultats mettent en évidence deux visions distinctes qui sous-tendent les interventions proposées : celle judiciaire et celle médicale. Les articles documentant les interventions judiciaires proposent une logique de justice alternative ou de réintégration sociocommunautaire. Cette dernière inclut des traitements cognitivo-comportementaux ou centrés sur les traumatismes. Le cadre d'intervention médical réfère à la pharmacothérapie. Indépendamment de la vision retenue, une approche de jurisprudence thérapeutique est sous-entendue dans l'ensemble des articles, sans toutefois qu'elle soit nommée explicitement.

La jurisprudence thérapeutique

Les résultats soulèvent qu'une approche de traitement intégré permettrait de cibler plusieurs problèmes concomitants à la criminalité et a été désignée comme prometteuse (Grant *et al.*, 2009 ; Kubiak *et al.*, 2015 ; Brown *et al.*, 2015 ; Orwat *et al.*, 2019 ; Visher et O'Connell, 2010 ; Meunier *et al.*, 2013). Le principe de jurisprudence thérapeutique stipule que la réponse traditionnelle du système pénal n'est pas efficiente dans le cas des crimes liés à une problématique de santé mentale (Jaimes *et al.*, 2009). La jurisprudence thérapeutique est définie par Slobogin comme étant

« l'utilisation des sciences sociales pour étudier dans quelles mesures une loi ou une pratique juridique favorise le bien-être psychologique et physique des personnes qu'elle affecte » (traduction libre, cité dans Hora *et al.*, 1999, p.443). De fait, il s'agit d'adopter une logique de traitement intégré plutôt que de sanctionner. Cette logique permet de considérer les différentes problématiques psychosociales telles que la santé mentale et la toxicomanie et d'offrir un soutien à l'aide de mesures d'encadrement (Jaimes *et al.*, 2009).

Une revue de littérature de Slinger et Roesch (2010) précise que les tribunaux spécialisés sont basés sur les principes de la jurisprudence thérapeutique. Ces systèmes reconnaissent que la criminalité ne relève pas d'un choix individuel, mais résulte de situations sociales précaires nécessitant un traitement thérapeutique de la cause et non du symptôme (Slinger et Roesch, 2010). Les tribunaux en toxicomanie perçoivent les problématiques de consommation comme une condition biopsychosociale plus complexe que le simple comportement criminel (Hora *et al.*, 1999). Le même paradigme ressort de la typologie féminine du vol à l'étalage définie par la Société Elizabeth Fry du Québec (2005). Le troisième profil de femmes commettant des délits lucratifs est lié aux habitudes de dépendance aux substances ou au jeu. En ce sens, la criminalité peut découler directement de cette problématique. Les tribunaux en toxicomanie deviennent ainsi une réponse optimale permettant, d'un côté, de traiter la dépendance, et de l'autre, de favoriser la réintégration sociocommunautaire (Slinger et Roesch, 2010).

Les principes issus de la jurisprudence thérapeutique sont une intervention judiciaire continue, une surveillance étroite et immédiate suite au comportement (principe de célérité), la jonction entre le thérapeutique et le judiciaire, l'implication multidisciplinaire et le partenariat entre les organisations communautaires et gouvernementales (Winick et Wexler, 2002). Ainsi, le travail en collaboration permettrait d'optimiser les interventions offertes aux femmes qui commettent des délits de vol.

Le travail en collaboration

L'article d'Orwat et ses collaborateurs (2019) décrit le processus par lequel le procureur recommande la participation au Programme de poursuite différée, l'acceptation du défendeur et le partenariat subséquent des différents acteurs (le bureau du procureur de l'État, la Cour judiciaire du comté de Cook, le service de probation, l'organisation des services sociaux et le *Treatment Alternatives for Safe Communities* [TASC]) dans l'établissement du plan de programme individualisé. Les tribunaux spécialisés requièrent un effort de collaboration afin d'offrir une réponse coordonnée aux personnes contrevenantes. Les rôles traditionnels sont abandonnés afin que leur posture favorise le rétablissement de l'individu et son engagement à un mode de vie prosocial (Hora *et al.*, 1999). La collaboration intersectorielle est l'un des principes fondamentaux de la jurisprudence thérapeutique (Winick et Wexler, 2002). En effet, le juge, le procureur, l'avocat de la défense, le prestataire et le personnel correctionnel forment une équipe visant le traitement de la toxicomanie à l'inverse d'une mesure d'incarcération (Hora *et al.*, 1999). Les résultats de l'étude de Orwat et ses collaborateurs (2019) montrent toutefois peu de variation entre le groupe de traitement et le groupe de comparaison quant au taux de récidive, même si les principes de la jurisprudence thérapeutique soutenaient l'intervention évaluée. Les auteurs soutiennent que les taux de récidive auraient été moindres si l'évaluation initiale avait ciblé les facteurs traditionnellement associés à la récidive (besoins criminogènes) et que les interventions avaient été davantage orientées vers l'éducation, l'emploi et la toxicomanie. Aussi, les auteurs recommandent plus d'interactions avec le TASC et donc, davantage de soutien pour les participants (Orwat *et al.*, 2019).

Les différentes approches d'intervention

Sur le plan des interventions, deux approches sont mises de l'avant dans les résultats : la thérapie cognitivo-comportementale (Brown *et al.*, 2015 ; Visher et O'Connell, 2010 ; Meunier *et al.*, 2013) et l'approche centrée sur les traumatismes (Brown *et al.*, 2015). Pour la première approche, diverses interventions sont recensées : l'éducation et la prévention de la toxicomanie, la stabilisation de l'état mental, la gestion interpersonnelle, le développement de compétences

professionnelles, l'identification des situations à risque et des stratégies alternatives à la criminalité, la restructuration cognitive des croyances soutenant la criminalité, etc. La Sécurité publique du Canada (2016) définit la thérapie cognitivo-comportementale comme une démarche liant les pensées et le comportement. Les programmes découlant de cette approche comportent quatre dimensions : expliciter le lien entre le cognitif et le comportemental ; cerner les éléments favorisant le comportement déviant (pensées et attitudes) ; modifier les pensées et les comportements par des techniques d'enseignement et de modelage et finalement, généraliser les acquis en les appliquant à l'extérieur du cadre thérapeutique (Sécurité publique du Canada, 2016). Bembouriche et ses collaborateurs (2015) ont identifié des techniques d'intervention classiques issues de cette approche : « [l'] analyse fonctionnelle, [la] restructuration cognitive, [les] jeux de rôle, [l'] analyse des coûts et des bénéfices, [l'] auto-observation ou encore [la] psychoéducation » (p.226). Les articles de Visher et O'Connell (2010) et de Meunier *et al.* (2013) montrent une efficacité de ces interventions en comparant le taux de récidive des participants aux programmes à ceux des individus des groupes de contrôle. En effet, les personnes ayant participé au Programme de développement de la main-d'œuvre du Delaware étaient moins susceptibles d'avoir fait l'objet d'une nouvelle arrestation ou d'une révocation un an après la fin du programme (Visher et O'Connell, 2010). Quant à la version longue du programme E.V.E., le taux de récidive après un an était significativement plus faible pour les participantes que pour le groupe témoin (30,6% contre 54,5%) (Meunier *et al.*, 2013). D'autres recherches ont également démontré l'efficacité de l'approche cognitivo-comportementale auprès des personnes contrevenantes en termes de prévention de la récidive (Sécurité publique du Canada, 2016 ; Bembouriche *et al.*, 2015).

Certains facteurs peuvent limiter la mobilisation et la réceptivité des individus aux divers programmes. Brown *et al.* (2015) soutiennent que le passé traumatique peut limiter l'engagement dans les tribunaux spécialisés et entrave les interventions cognitivo-comportementales. En ce sens, certaines interventions spécifiques ciblent les traumatismes et permettent de réduire l'échec et l'attrition des traitements. Cela s'avère pertinent considérant le portrait psychologique des auteurs de vols à l'étalage, à savoir que ces individus sont plus susceptibles de présenter une comorbidité de troubles de santé mentale, de problèmes psychosociaux et d'avoir fait l'utilisation de services psychiatriques

(Blanco *et al.*, 2008). Ces problématiques peuvent découler des expériences de vie adverses. Précisément pour les femmes judiciairisées, les Services correctionnels du Canada (2017a) recommandent de prendre en compte la victimisation passée et les traumatismes dans les interventions correctionnelles. Il ne s'agit donc pas uniquement de traiter directement le traumatisme, comme pour Brown *et al.* (2015), mais de réduire le préjudice et résister à la retraumatisation des usagères (Agence de la santé publique du Canada, 2018). Les approches qui tiennent compte des traumatismes sont basées sur quatre grands principes : « comprendre les traumatismes et la violence ainsi que leurs répercussions sur la vie et le comportement des personnes ; créer des environnements psychologiquement et physiquement sûrs ; favoriser des possibilités de choix, de collaboration et d'établissement de rapports ; offrir une approche basée sur les forces et le renforcement des capacités pour appuyer l'acceptation et la résilience des clients » (Agence de la santé publique du Canada, 2018). Les résultats de l'article de Brown *et al.* (2015) montrent que les interventions centrées sur les traumatismes ont permis d'améliorer le taux de diplomation au programme et de réduire le taux de récidive des personnes contrevenantes. Autrement, les interventions sensibles aux traumatismes semblent prometteuses pour favoriser la réceptivité des participants et ainsi, contribuer indirectement à réduire le risque de récidive. Également, elles s'appliquent à toutes formes de services et de clientèles (Milot *et al.*, 2018).

Une problématique sociale ?

Au-delà des interventions ciblant les femmes contrevenantes, il importe d'avoir un regard davantage macrosociologique. En prenant en considérant le second profil de la typologie féminine du vol à l'étalage définie par la Société Elizabeth Fry du Québec (2005), soit celui de *survie*, le comportement délictueux est une conséquence des conditions sociales précaires des femmes. Ainsi, la prise en charge centrée sur les individus n'est possiblement pas la réponse idéale lorsque les conditions sociales et structurelles sont à la source du problème. Baillergeau (2012) indique qu'un modèle de prévention « repose sur l'idée que les personnes s'inscrivent dans un contexte social, économique et politique qui a une influence sur leur comportement » (p.44). De fait, les interventions à promouvoir seraient celles agissant sur les déterminants sociaux de la criminalité.

Apport de la psychoéducation

À la lumière de ces informations, il est possible de soulever l'apport de la pratique psychoéducative en lien avec les interventions prometteuses pour les femmes ayant commis des délits lucratifs. D'abord, l'approche intégrée découlant de la jurisprudence thérapeutique demande la prise en compte de la femme contrevenante dans son entièreté. Cela requiert une évaluation rigoureuse de son potentiel adaptatif incluant ses forces et ses défis, et ce, en allant bien au-delà de l'analyse fonctionnelle de ses conduites transgressives. Également, l'agir délictuel est conceptualisé comme une condition biopsychosociale, ce qui demande de considérer l'environnement de l'individu. Les interventions à promouvoir devraient donc cibler le potentiel adaptatif de l'individu et son potentiel expérientiel afin de favoriser le pronostic d'évolution sociale. Cela s'avère un argument favorable aux interventions en milieux ouverts et communautaires permettant l'actualisation du vécu partagé (Caouette, 2016).

La collaboration intersectorielle est aussi étroitement liée à l'approche de la jurisprudence thérapeutique. En effet, le travail interdisciplinaire permet d'offrir des services coordonnés et adaptés à la situation de chacune. Dans ce contexte, il est possible pour le psychoéducateur d'agir à titre d'intervenant pivot dans un rôle-conseil (Caouette, 2016). Celui-ci pourrait assurer un transfert de connaissances sur les bonnes pratiques d'intervention avec les femmes contrevenantes auprès des acteurs judiciaires et thérapeutiques. Par exemple, cela pourrait être de conjuguer les principes d'une intervention sensible aux traumatismes aux modèles thérapeutiques actuellement utilisés en termes de prévention de la récidive.

Forces et limites de l'essai

Certaines forces et limites permettent d'apprécier la rigueur de cette démarche. D'une part, la stratégie de recherche a été validée par la direction, ce qui permet d'assurer la justesse du processus. Également, les sources sont crédibles, soit des articles scientifiques ayant été révisés par des comités de pairs. D'autre part, les devis méthodologiques sont robustes : toutes les études utilisent des devis expérimentaux ou quasi-expérimentaux ayant en majorité la même mesure

d'efficacité (le taux de récidive). Cette mesure justifie la pertinence de l'intervention en termes de réintégration sociocommunautaire. Les articles sont alors appropriés pour répondre à l'objectif de la présente recension.

Concernant les limites, cet essai n'a permis d'inclure que six articles et un seul porte uniquement sur les femmes auteures de criminalité lucrative. Une attention aux résultats féminins a toutefois été portée afin de pallier cette limite dans les autres articles ; le nombre de femmes dans chaque étude et les résultats spécifiques aux femmes ont été relevés lorsque possible. Le faible échantillon peut également être expliqué par le choix des années d'inclusion (2000 et plus). Cela permettait cependant d'avoir les données les plus récentes en matière d'intervention pour les auteurs de vol à l'étalage.

Retombées et recommandations

Cet essai a permis de documenter les interventions prometteuses pour les femmes ayant commis un vol à l'étalage. Deux visions distinctes ont été soulevées (judiciaire et médicale), puis des programmes spécifiques ont été décrits. Les retombées pratiques de cet essai seraient certainement d'offrir des pistes pour améliorer l'offre de service pour cette clientèle. Cet essai soulève la pertinence du respect des principes de jurisprudence thérapeutique dans l'intervention, de même que l'adoption d'une posture sensible aux traumatismes à l'intérieur des programmes et des organismes qui offrent ces services.

Finalement, à la lumière des résultats de cet essai, il apparaît essentiel de travailler en congruence avec les bonnes pratiques en encourageant une offre de service différenciée pour les femmes contrevenantes et en développant des programmes d'intervention qui répondent spécifiquement à leurs besoins. Les professionnels déployant ces programmes devraient être formés aux bonnes pratiques en matière de réinsertion sociale, de déjudiciarisation et de travail en contexte d'interdisciplinarité, mais également concernant les enjeux spécifiques aux femmes.

Conclusion

Les recherches à venir doivent continuer de s'intéresser aux divers phénomènes délinquants, mais en tenant compte des spécificités selon le genre. La conduite d'études traitant exclusivement des femmes devrait aussi être encouragée, afin d'identifier leurs besoins particuliers en matière d'intervention. Une meilleure connaissance permettrait ainsi des traitements adaptés vers l'actualisation de leur potentiel à titre de citoyennes prosociales. De fait, les résultats indiquent qu'il serait bénéfique d'accroître l'accessibilité aux services en santé mentale, de favoriser la réduction des méfaits en matière de dépendance et de bonifier le statut occupationnel de la population. Outre les interventions visant à prévenir la récidive, il serait également pertinent de favoriser les interventions de prévention face à ce type de criminalité. Ce thème pourrait faire l'objet d'un futur essai en psychoéducation.

Références

- Agence de la santé publique du Canada. (2018). *Approches tenant compte des traumatismes et de la violence –politiques et pratiques*. Repéré le 12 août 2022 de <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/securite-et-risque-pour-sante/approches-traumatismes-violence-politiques-pratiques.html>
- American Psychiatric Association. (2016). *Mini DSM-5®: critères diagnostiques*. (5^e éd.). Elsevier Masson.
- Baillergeau, E. (2012). Prévention sociale et criminalité : l'ère de la gestion des risques. *Revue du CREMIS*, 5(3), 42-46.
- Bembouriche, M., Vanderstukken, O. et Guay, J. P. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace: le modèle Risque-Besoins-Réceptivité. *Pratiques psychologiques*, 21(3), 219-234.
- Blanco, C., Grant, J., Petry, N. M., Simpson, H. B., Alegria, A., Liu, S. M., et Hasin, D. (2008). Prevalence and correlates of shoplifting in the United States: Results from the National Epidemiologic Survey on Alcohol and Related Conditions (NESARC). *American Journal of Psychiatry*, 165(7), 905-913. <https://doi.org/10.1176/appi.ajp.2008.07101660>
- Blum, A. W., Odlaug, B. L., Redden, S. A. et Grant, J. E. (2018). Stealing behavior and impulsivity in individuals with kleptomania who have been arrested for shoplifting. *Comprehensive Psychiatry*, 80, 186-191. <https://doi.org/10.1016/j.comppsy.2017.10.002>
- Brown, S. H., Gilman, S. G., Goodman, E. G., Adler-Tapia, R. et Freng, S. (2015). Integrated trauma treatment in drug court: Combining EMDR therapy and seeking safety. *Journal of EMDR Practice and Research*, 9(3), 123-136.
- Caouette, M. (2016). Une conception de l'exercice du rôle-conseil. Dans M. Caouette (dir.), *Le psychoéducateur et l'exercice du rôle-conseil. Conception et pratiques* (p. 17-45). Béliveau Éditeur.
- Caputo, G. A. (1998). A program of treatment for adult shoplifters. *Journal of Offender Rehabilitation*, 27(3-4), 123-137. https://doi.org/10.1300/J076v27n03_09
- Caputo, G. A. (2004). Treating sticky fingers: An evaluation of treatment and education for shoplifters. *Journal of Offender Rehabilitation*, 38(3), 49-68. https://doi.org/10.1300/J076v38n03_04
- Chesney-Lind, M., et Pasko, L. (2013). *Girls, women, and crime: Selected readings*. Sage Publications.

- Cormier, X. et Simard, L. (2021). *Vol à l'étalage: l'infraction, les moyens de défense et la sentence*. Repéré le 17 mars 2021 de <https://www.avocatcriminel.ca/blogue/vol-a-letalage/#>
- Grant, J. E., Kim, S. W. et Odlaug, B. L. (2009). A double-blind, placebo-controlled study of the opiate antagonist, naltrexone, in the treatment of kleptomania. *Biological psychiatry*, 65(7), 600-606. <https://doi.org/10.1016/j.biopsych.2008.11.022>
- Grant, M. J. et Booth, A. (2009). A typology of reviews: an analysis of 14 review types and associated methodologies. *Health information & libraries journal*, 26(2), 91-108.
- Hora, P. F., Schma, W. G. et Rosenthal, J. T. (1999). Therapeutic jurisprudence and the drug treatment court movement: Revolutionizing the criminal justice system's response to drug abuse and crime in America. *Notre Dame Law Review.*, 74 (2), 439-538.
- Jaimes, A., Crocker, A., Bédard, É. et Ambrosini, D. (2009). Les Tribunaux de santé mentale: déjudiciarisation et jurisprudence thérapeutique. *Santé mentale au Québec*, 34(2), 171-197. <https://doi.org/10.7202/039131ar>
- Krasnovsky, T. et Lane, R. C. (1998). Shoplifting: A review of the literature. *Agression and Violent Behavior*, 3 (3), 219-235.
- Kubiak, S., Roddy, J., Comartin, E. et Tillander, E. (2015). Cost analysis of long-term outcomes of an urban mental health court. *Evaluation and program planning*, 52, 96-106.
- Lalande, P, Pelletier, Y et Dolmaire, P. (2015). *La récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine continue. Projet : Enquête sur la récidive/ reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec*. Ministère de la Sécurité publique du Québec. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/enquete-recidive-reprise/rapport-recidive-1-synthese.pdf
- Meunier, É., Wemmers, J. A. et Jimenez, E. (2013). Évaluation d'un programme alternatif pour contrevenantes. *Criminologie*, 46(1), 269-287.
- Milot, T., Lemieux, R., Berthelot, N. et Collin-Vézina, D. (2018). Les pratiques sensibles au trauma. Dans T. Milot, D. Collin-Vézina et N. Godbout (dir.), *Trauma complexe. Comprendre, évaluer et intervenir* (p.251- 271). Presses de l'Université du Québec.
- Ministère de la Justice. (2021). *Code criminel*. Gouvernement du Canada. <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-46.pdf>
- Nadeau, M. M., Rochlen, A. B. et Tyminski, R. (2019). The psychology of shoplifting: Development of a new typology for repeated shoplifting. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 63(13), 2338-2355.

- Orwat, J., Stemen, D., George, C., Cossyleon, J. et Key, W. (2019). The impact of the Cook County state's attorney's office deferred prosecution program. *Journal of Offender Rehabilitation*, 58(2), 133-153.
- Saldaña, J. (2014). Coding and analysis strategies. *The Oxford handbook of qualitative research*, 581-605.
- Sécurité publique du Canada. (2016). *Sommaire de recherche, Qu'est-ce qui constitue une intervention cognitivo-comportementale ?* Repéré le 28 août 2022 de <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2016-s010/2016-s010-fr.pdf>
- Service correctionnel du Canada. (2017a). *Services correctionnels s'inscrivant dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les femmes au Canada: La voie vers une réinsertion sociale réussie*. Repéré le 23 mai 2022 de <https://www.csc-scc.gc.ca/femmes/002002-0005-fr.shtml#t11>
- Service correctionnel du Canada. (2017b). *Research Report -A Review of the Women Offender Risk/Need Research: In Search of Gender-Neutral, Women-Salient and Women-Specific Risk Factors*. Repéré le 5 janvier 2022 de https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/scc-csc/PS83-3-386-eng.pdf
- Slinger, E. et Roesch, R. (2010). Problem-solving courts in Canada: A review and a call for empirically-based evaluation methods. *International Journal of Law and Psychiatry*, 33(4), 258-264.
- Société Elizabeth Fry du Québec. (2005). Le programme E.V.E. *Femmes et justice– Bulletin d'information de la Société Elizabeth Fry du Québec*, 20 (1), 1-3.
- Statistique Canada. (2017). *Les femmes et le système de justice pénale*. Repéré le 17 mars 2021 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-503x/2015001/article/14785fra.pdf?st=Fnw3pat6>
- Statistique Canada. (2019). *Les contrevenantes au Canada, 2017*. Repéré le 5 janvier 2022 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00001-fra.pdf?st=sDxKNnMG>
- Stewart, L. A., Wilton, G., Baglole, S. et Miller, R. (2019). *Étude exhaustive des taux de récidive chez les délinquants canadiens sous responsabilité fédérale*. Service correctionnel Canada. <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/005008-r426-fr.pdf>
- Visher, C. A. et O'Connell, D. (2010). Workforce development program: A pilot study of its impact in the US probation office, District of Delaware. *Fed. Probation*, 74 (3), 16-21.

Winick, B. J. et Wexler, D. B. (2002). Drug treatment court: Therapeutic jurisprudence applied. *Touro Law Review.*, 18 (3), 479-485.

Zimpfer, D. G. (1992). Group work with adult offenders: An overview. *Journal for Specialists in Group Work*, 17(1), 54-61. <https://doi.org/10.1080/01933929208413712>

Appendice

Tableau résumé des interventions

Tableau

Référence	Nom de l'intervention / Modalité	Type d'intervention/ Théorie sous-jacente	Public cible	Objectifs	Durée/ Nombre de séances	Contenu
Grant, J. E., Kim, S. W. et Odlaug, B. L. (2009). A double-blind, placebo-controlled study of the opiate antagonist, naltrexone, in the treatment of kleptomania. <i>Biological psychiatry</i> , 65(7), 600-606.	Usage d'un antagoniste aux opioïdes, le naltrexone / Modalité individuelle	Pharmacothérapie/ Psycho-pathologie	Adultes ayant un diagnostic de cleptomanie selon le DSM-IV	Réduire les envies de voler par la prise de naltrexone. Améliorer les comportements et le fonctionnement général des patients.	Huit semaines	Offrir une dose de 50 mg de naltrexone par jour, puis de progressivement augmenter jusqu'à un maximum de 150 mg/jour. Les sujets sont rencontrés aux deux semaines pour évaluer leurs progrès et augmenter la dose de médication.
Kubiak, S., Roddy, J., Comartin, E. et Tillander, E. (2015). Cost analysis of long-term outcomes of an urban mental health court. <i>Evaluation and program planning</i> , 52, 96-106.	<i>Mental Health Court</i> (MHC) / Modalité individuelle	Justice alternative/ Jurisprudence thérapeutique	Adultes inculpés et présentant un trouble de santé mentale grave	Réduire l'incarcération. Augmenter la continuité des traitements afin de favoriser le fonctionnement des individus ayant un trouble de santé mentale.	N/A	Il est proposé qu'une logique de traitement continu est favorable pour les services en santé mentale. Il est suggéré qu'une plus grande offre de services de faible intensité est moins coûteuse, car cela empêche l'individu de recourir aux services de haute intensité.

Référence	Nom de l'intervention / Modalité	Type d'intervention/ Théorie sous-jacente	Public cible	Objectifs	Durée/ Nombre de séances	Contenu
Brown, S. H., Gilman, S. G., Goodman, E. G., Adler-Tapia, R. et Freng, S. (2015). <i>Integrated trauma treatment in drug court: Combining EMDR therapy and seeking safety. Journal of EMDR Practice and</i>	<i>Program as Usual</i> (PAU) / Modalité de groupe	Réhabilitation/ Approche cognitivo-comportementale	Adultes arrêtés pour un crime non violent liés à la drogue		Trois phases pour une période de douze à dix-huit mois	Sans être exclusif, le programme inclut de l'éducation à la toxicomanie, des groupes cognitivo-comportementaux, des rencontres de soutien au rétablissement et de la prévention de la rechute en individuel. Les phases sont l'orientation et la stabilisation ; le soutien intensif et l'application des concepts intégrés et la transition vers la communauté.
	<i>Seeking Safety</i> (SS) / Modalité de groupe	Réhabilitation/ Approche cognitivo-comportementale	Adultes arrêtés pour un crime non violent lié à la drogue et remplissant le critère A du TSPT	Éduquer sur les liens entre les traumatismes et la consommation, la gestion des affects et des capacités d'adaptation sécuritaires.	25 thématiques	Il s'agit d'une thérapie cognitivo-comportementale manualisée intégrant les traumatismes et l'abus de substance. Vingt-cinq thématiques visent à améliorer le sentiment de sécurité et stabiliser les participants sur la base de cinq concepts : la sécurité; l'intégration du TSPT et de la toxicomanie; l'attention aux idéaux; l'attention à quatre domaines clés : cognitif, comportemental, gestion interpersonnelle et de cas; et aux processus thérapeutiques.

Référence	Nom de l'intervention / Modalité	Type d'intervention/ Théorie sous-jacente	Public cible	Objectifs	Durée/ Nombre de séances	Contenu
<i>Research, 9(3), 123-136.</i>	<i>Eye movement desensitization and reprocessing (EMDR) therapy / Modalité individuelle</i>	Réhabilitation Intervention spécifique aux traumas/ Approche thérapeutique globale	Adultes arrêtés pour un crime non violent lié à la drogue et remplissant le critère A du TSPT volontaire à la procédure spécifique	Traiter les éléments du passé contribuant aux symptômes actuels, les déclencheurs des symptômes (émotions, croyances et sensations) et la répétition de comportements adaptatifs souhaités	Huit phases en trois volets 30 sessions d'une durée de 60 à 90 minutes	La procédure spécifique est un ensemble de mouvements oculaires bilatéraux, de tapotements tactiles et de tonalités auditives offrant une stimulation durant le protocole. Les huit phases incluent l'histoire, la conceptualisation du cas et la planification ; la préparation ; le traitement des souvenirs dérangeants à un état adaptatif ; la clôture et la réévaluation.
Orwat, J., Stemen, D., George, C., Cossyleon, J. et Key, W. (2019). The impact of the Cook County state's attorney's office deferred prosecution program. <i>Journal of Offender Rehabilitation, 58(2), 133-153.</i>	Programme de poursuite différée / Modalité individuelle	Justice alternative/ Jurisprudence thérapeutique	Adultes inculpés pour la première fois et pour un délit non violent	Minimiser le niveau de ressources allouées aux délinquants non violents. Réduire la récidive. Offrir une option admissibles pour éviter une condamnation et les conséquences collatérales.	Douze mois	Le programme de déjudiciarisation exige la promesse de ne pas récidiver, une évaluation préalable, des comparutions régulières devant le tribunal et des rencontres avec les agents responsables. Pour réussir le programme, les participants doivent satisfaire les exigences occupationnelles, de traitement de la toxicomanie et assister à toutes les dates d'audience.

Référence	Nom de l'intervention / Modalité	Type d'intervention/ Théorie sous-jacente	Public cible	Objectifs	Durée/ Nombre de séances	Contenu
Visher, C. A. et O'Connell, D. (2010). Workforce development program: A pilot study of its impact in the US probation office, District of Delaware. <i>Fed. Probation</i> , 74 (3), 16-21.	Programme de développement de la main-d'œuvre du Delaware / Modalité individuelle et de groupe	Réintégration sociocommunitaire/ Approche cognitivo-comportementale	Probationnaires sous supervision communautaire	Augmenter la préparation à l'emploi. Identifier des employeurs potentiels. Développer des compétences professionnelles. Aider à l'employabilité afin de réduire le risque de récidive.	la durée indéterminée 22 semaines	Le programme fournit des services liés à l'emploi tels que l'orientation professionnelle, les références et l'aide à la recherche. Une formation professionnelle rémunérée et des ateliers ciblant les techniques d'entrevue, la création d'un curriculum vitae et certaines autres compétences professionnelles sont aussi offerts. Une composante de thérapie cognitivo-comportementale est ajoutée pour travailler la pensée criminelle.
Meunier, É., Wemmers, J. A. et Jimenez, E. (2013). Évaluation d'un programme alternatif pour contrevenantes. <i>Criminologie</i> , 46(1), 269-287.	Programme d'entraide Vol à l'Étalage (E.V.E.) - Programme de court / Modalité de groupe	Justice alternative Réhabilitation/ Approche cognitivo-comportementale Approche psychosociale	Femmes accusées de délits à caractère économique en étant à une première infraction	Offrir aux tribunaux une mesure spécifique pour les femmes accusées de délits à caractère économique. Être une mesure de déjudiciarisation pour les premières offenses.	Trois ateliers	Le programme cible les causes du passage à l'acte, favorise la conscientisation de la problématique et du choix menant au délit. Les participantes sont amenées à reconnaître leurs moments de vulnérabilité et développer des moyens de contrôle. L'intervention favorise aussi le développement personnel et social, de même que l'employabilité.

Référence	Nom de l'intervention / Modalité	Type d'intervention/ Théorie sous-jacente	Public cible	Objectifs	Durée/ Nombre de séances	Contenu
	Programme Entraide Vol à l'Étalage (E.V.E.) - Programme long / Modalité de groupe		Femmes accusées de délits à caractère économique récidivistes	Être une solution de rechange à l'incarcération pour les récidivistes. Responsabiliser les contrevenantes. Réduire la récidive.	Dix ateliers	Les deux versions du programme incluent les mêmes objectifs et thématiques. Le temps alloué et les exercices associés sont plus exhaustifs pour la version longue. Cette version inclut un volet sur l'estime de soi.